

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
31 Mars 2017**

**OBJET** : Museon Arlaten - Convention de partenariat culturel avec l'Association ACCES dans le cadre de «Marseille Provence 2017, capitale européenne du sport»

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le partenariat culturel entre le Département des Bouches-du-Rhone / Muséon Arlaten et l'association ACCES dans le cadre de « Marseille Provence 2017, capitale européenne du sport »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention afférente dont le projet est annexé au rapport.

Les dépenses relatives à cette action seront imputées au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée